

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

DU CONSEIL MUNICIPAL

PERNES-LES-FONTAINES

SEANCE DU 24 JUILLET 2025

(Date de convocation : 18 Juillet 2025)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	18
Absents excusés ayant donné procuration :	8
Absents excusés non représentés :	3
Absent non excusé :	/
Votants :	26

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Monsieur Franck RIMBERT (procuration à Madame Anne CUNTY), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Géraldine PETIT (procuration à Monsieur Eric BOYER), Monsieur Robert IGOULEN (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIERE).

**Absents excusés** : Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Patrick MONTY, Madame Sabrina BOHIGUES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte rendu des décisions municipales

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**PREND ACTE** des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil pour accomplir certaines missions conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

N° **2025-25** du 30 Mai 2025 relative à la passation d'un marché de prestations intellectuelles pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Pernes les Fontaines avec le groupement composé de BEGEAT (mandataire), QUALIDROIT SAS et TEM pour une durée de 38 mois. Le montant maximum de l'accord-cadre est fixé à 150 000,00 euros H.T. (mission de base et missions complémentaires éventuelles comprises), le montant forfaitaire de la mission de base s'élève à 74 520,00 euros H.T., et le montant unitaire des missions complémentaires éventuelles sont fixées au BPU.

N° **2025-26** du 2 Juin 2025 relative à la passation de marchés de travaux pour la construction d'un centre technique suite à la relance des lots 1, 2, 3 et la création du nouveau lot 14 avec les entreprises suivantes :

.../...

Lot	Titulaire	Montant HT
Lot 01 - GROS ŒUVRE	DCA (mandataire) - ANDRIEUX	681 805.93€ HT (TF+TO)
Lot 02 - CHARPENTE METALLIQUE	MIRAMOND MASSOL	280 670.00€ HT (TF+TO)
Lot 03 COUVERTURE - BARDAGE	SOCOMET	252 100.00€ HT (TF+TO)
Lot 14 - ETANCHEITE	SCJ ETANCHEITE	32 979.85€ HT (TF+TO)

N° **2025-27** du 6 Juin 2025 relative à la passation de marchés de travaux de rénovation énergétique des Ecoles pour le Lot 02 : Menuiseries extérieures en aluminium avec l'entreprise SARL MASFER pour un montant total de 178 684.00 euros HT (BASE + PSE).

N° **2025-28** du 10 Juin 2025 relative à la conclusion d'un contrat avec FONDASOL pour une mission « avis d'expert géothermique » dans le cadre du projet de construction d'une crèche. Le montant de la mission s'élève à 1 400,00 euros H.T.

N° **2025-29** du 10 Juin 2025 relative à la conclusion d'un contrat avec LA POSTE pour la distribution du journal municipal la semaine 26. Le montant de cette prestation s'élève à 1 487,12 euros H.T.

N° **2025-30** du 16 Juin 2025 relative à la conclusion d'un contrat avec LA POSTE pour l'externalisation de l'affranchissement du courrier de la Collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. La prestation est composée d'un abonnement forfaitaire de 48,00 euros H.T. mensuel minimum pour un volume d'environ 400 plis par mois, et d'un complément par pli supplémentaire facturé à 0,115 € H.T par pli pour l'année 2025. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

N° **2025-31** du 19 Juin 2025 relative à la passation de marchés de travaux de rénovation énergétique des Ecoles : Lot 01 - Menuiseries extérieures bois, Lot 03 - Pompe à chaleur de réfrigérant variable et Lot 04 - chaudière gaz à condensation, avec les entreprises suivantes :

Lot	Titulaire	Montant HT
Lot 03 - Pompe à chaleur de réfrigérant variable	THERMIQUE DU MIDI	83 188.00 € HT (BASE+PSE)
Lot 04 - Chaudière gaz à condensation	AMD ENERGIES	50 395.46 € HT

Le lot 01 – Menuiseries extérieures bois a été déclaré sans suite.

N° **2025-32** du 26 Juin 2025 relative à la conclusion de contrats avec la Société ABELIUM COLLECTIVITES pour l'hébergement et la maintenance des logiciels et applications de gestion des activités des accueils de loisirs, pour une durée de 36 mois. Le montant annuel de base de ces prestations s'élève à 2 965.00 euros H.T.

N° **2025-33** du 26 Juin 2025 relative à la conclusion d'une convention de prestation de services avec l'Association des Scouts de France pour la réfection de la peinture des piliers de l'école Jean Moulin dans le cadre d'une mission d'intérêt général se déroulant du 28 Juin au 20 Juillet 2025.

N° **2025-34** du 16 Juin 2025 relative à la signature d'un troisième avenant au bail commercial conclu le 1<sup>er</sup> mars 2014, modifié les 29 décembre 2020 et 1<sup>er</sup> février 2021 avec la SARL « Les Tapissiers de Provence » afin de faire rentrer un co-preneur de ladite SARL à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 pour le local sis 105, Avenue de la Gare pour l'exploitation d'un fonds artisanal de tapisserie et sellerie.

N° 2025-35 du 19 Juin 2025 relative à la conclusion d'un bail commercial précaire avec Monsieur Olivier FERAUD pour le local sis 5, Place du Portalet, d'une superficie de 46,20 m<sup>2</sup> pour l'exploitation d'un fonds commercial d'activité de fabrication d'instruments de musique (lutherie) du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 au 30 Juin 2027. Le montant du loyer mensuel s'élève à 231,00 euros H.T.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire,



*Vactu*

Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 11 Août 2025

Publiée le : 11 Août 2025